

RÉPONSE DE ALAIN MODOT  
LISTE AVENIR DE BARBÂTRE

N° 1-1

Nous souhaitons comme vous avez pu le lire dans notre profession de foi, revenir à une parité entre les communes, pour améliorer les relations et pour apaiser les tensions

N° 1-2

La Communauté de communes a déjà pris bon nombre de compétences qui servaient ses intérêts en oubliant celles qui auraient pu être beaucoup plus vitales pour l'île (Ex: Evacuation des eaux pluviales).

N° 1-3

Nous pensons que la gestion de l'eau serait plus onéreuse qu'actuellement si la gestion se faisait en régie intercommunale.

N° 1 -4

Nous ne pensons pas que cela soit une bonne idée, lorsque l'on sait que les anciennes communes, comme l'Herbaudière et le Vieil redemandent à être des communes détachées de Noirmoutier.

N° 1-5

il nous apparaît plus juste d'avoir le suffrage universel pour un vote plus démocratique que celui mis en place depuis le loi changeant le District en Communauté de communes.

N° 1~6 Nous sommes favorables à une participation et à des échanges d'idées entre les élus et les administrés au sien des commissions municipales.

N° 2-1

Nous avons déjà à Barbâtre pris ces décisions nous devons d'ici peu signer le contrat d'Environnement Littoral, ainsi que l'étude des chemins de randonnée et pistes cyclables internes sur le pourtour de l'île.

N° 2-2

Cette problématique n'est pas à envisager. En effet, nous constatons qu'en période estivale les dégâts occasionnés sur les dunes, la plage et la forêt sont conséquents du fait de cette arrivée massive de cette population non sensibilisée.

N° 2-3

Ce problème qui résulte des compétences de la Communauté de communes n'a pas été pris en compte par celle-ci bien au contraire. Nous souhaitons revenir à une fréquentation estivale contrôlée (locations diverses, emplacements camping cars etc ).

N° 3-1

Nous devons signer incessamment le Contrat Environnement Littoral ce qui nous permettra de mettre en œuvre un plan d'urbanisme et paysagé ainsi que pour la protection du littoral sur la commune de Barbâtre.

N° 3-2

Voici sept ans que la municipalité de Barbâtre a engagé auprès des services de l'Etat le classement du Gois avec des aménagements conformes aux normes spécifiques de ce site (Ex: éviter les camping cars et véhicules en stationnement dans une zone importante autour du site), aucun stationnement sur l'Estran. Faire des parkings en contre bas de la digue que l'on ne pourrait voir en circulant sur le Gois

N° 4-1

Continuer à s'intégrer dans le processus du SAGE et de la CLE afin de protéger et identifier les eaux polluantes. C'est un engagement de toutes les communes du littoral afin d'éviter au maximum les engrais chimiques et toutes autres substances nocives.

N° 4-2

il nous apparaît fondamental de préserver les marais salants et les circuits hydrauliques, salicornes car ils sont une part importante de l'identité de l'île de Noirmoutier et font partie du patrimoine de celle-ci. Il serait même à envisager de les mettre en valeur sous différentes formes.

N° 4-3

A Barbâtre nous avons déjà réhabilité plusieurs zones de bassins d'orage tel que celui de la zone artisanale, de la Frandière. D'autres seront étudiés avec l'aide et la connaissance des anciens de la commune et nous restaurerons ceux qui étaient présents au siècle dernier.

N° 4-4

La commune a déjà accepté le "plan vert" du CEL et nous poursuivrons cette démarche en interdisant l'usage des produits toxiques.

N° 5-1

Nous demanderons une concertation avec les responsables de la coopérative et les producteurs de pomme de terre et les cultivateurs pour examiner la possibilité d'agir autrement.

N° 6-1

Bien sûr, les règles d'urbanisme doivent être favorisées pour la valorisation des ressources des énergies renouvelables telles que les panneaux solaires, les pompes à chaleur ou la géothermie.

N° 6-2

Notre démarche prendra en compte les normes HQE pour les nouveaux bâtiments publics et communaux ainsi que pour la salle omnisport.

N° 7-1

C'est une des questions fondamentales de notre programme. Les acquisitions de terrains préalablement effectuées pendant le mandat de Madame Suzanne Laurent, seront affectées à la création d'un lotissement pour l'habitat des jeunes qui souhaiteront rester sur l'île. Ce processus serait basé sur la vente de terrains à des prix abordables pour leur permettre de construire leur habitation. Dans un même temps, la commune pourrait également construire des logements locatifs pour les ménages à revenus très modérés

N° 7-2

Nous avons réfléchi et toutes ces maisons aux volets clos durant une bonne partie de l'année n'est pas valorisant pour l'image de la commune, c'est pourquoi nous aimerions et nous nous battons afin que le patrimoine mobilier existant revienne prioritairement à la population locale et non à des vocations d'habitat secondaire.

N° 8-1

Nous avons déjà pensé à ces dispositions et pris attaches à des loueurs de véhicules dans le but de mettre en place un système de navette qui permettrait de créer une ligne de "minibus" pour se rendre aux différents lieux stratégiques de l'île (Trésor Public, Marchés, Poste, Commerces etc..) ce qui éviterait l'isolement des personnes âgées.

N° 9-1

Cette question ne nous apparaissait pas comme prioritaire, mais nous sommes disposés à y réfléchir avec vous et sommes ouverts à vos suggestions.